Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_097-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DB_250926_097

## FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AE / CP) - MODIFICATIONS

| Membres du Conseil municipal | |
|---|---|
| En Exercice | 35 |
| Présents | 26 |
| Votants | 31 |
| Pouvoir(s) | 5 |
| Absent(s) | 4 |

Séance du 26 septembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 12 septembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Marie-Claude SOUCHAUD, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_097-DE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'instruction comptable M57 prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Pour mémoire, les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des projets. Les crédits de paiements, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Au regard du déroulement des opérations et de leur exécution budgétaire, il est nécessaire de procéder aux révisions / ajustements ci-après :

**AE 2024AE001 : OPAH-RU**

- Réduction de 10 000 € des CP 2025 et augmentation des CP 2026 en conséquence

| **Montant de l'autorisation d'engagement** | | |
|---|---|---|
| AE votés<br>(y compris ajustement) | **Révision proposée** | Total |
| - | **840 000 €** | 840 000 € |

| **Montant des crédits de paiement** | | | |
|---|---|---|---|
| Réalisés au<br>31/12/2024 | 2025<br>montant antérieur | **2025**<br>**montant proposé** | 2026 et plus |
| - | **115 500 €** | **105 500 €** | 734 500 € |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les ajustements de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement présentés ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

**Adopte la délibération à la majorité des voix.**

| | | |
|---|---|---|
| Vote(s) pour | 25 | |
| Vote(s) contre | 0 | |
| Abstention(s) | 6 | Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_097-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 02/10/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 02/10/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

*Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.*

*Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.*